



AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LES PROJETS DE RÈGLEMENT NUMÉRO 10-26, 11-26 ET 12-26

Aux personnes et organismes intéressés par les projets de règlement 10-26, 11-26 et 12-26 modifiant les règlements de zonage 2004-04, 364-2004 et 274-06 et leurs amendements en vigueur en vue :

- D'autoriser l'usage de conteneur maritime pour les usages résidentiels de dix logements et plus, les usages commerciaux et de service, les usages industriels, les usages communautaires, de récréation, de sports et loisirs et les usages agricoles et forestiers du secteur Hébertville ;
- D'autoriser l'usage de conteneur maritime pour les usages résidentiels de dix logements et plus, les usages commerciaux et de service, les usages industriels, les usages communautaires, de récréation, de sports et loisirs et les usages agricoles et forestiers du secteur Hébertville-Station ;
- D'autoriser l'usage de conteneur maritime pour les usages résidentiels de dix logements et plus, les usages commerciaux et de service, les usages industriels, les usages communautaires, de récréation, de sports et loisirs et les usages agricoles et forestiers du secteur Saint-Bruno ;
- D'ajouter l'usage de transport lourd, équipements de télécommunications et production d'énergie et réseaux urbains aux usages déjà autorisés dans la zone 108I secteur Saint-Bruno.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

- 1- Que lors d'une séance tenue le 24 août 2026, le Conseil de la municipalité d'Hébertville a adopté les projets de règlement visant à modifier les règlements de zonage no 2004-04, 364-2004 et 274-06 pour donner suite aux objets ci-haut cités.
- 2- Que les projets de règlement 10-26, 11-26 et 12-26 visent plus spécifiquement l'ensemble du secteur d'Hébertville.
- 3- Que les projets de règlement 10-26, 11-26 et 12-26 contiennent des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire, notamment en ce qui concerne les constructions, les marges et les usages.
- 4- Qu'une assemblée publique de consultation aura lieu le 14 septembre 2026 à 18 h 30 à la salle Théophile-Bouchard située à l'Hôtel de ville secteur Saint-Bruno. L'objet de cette assemblée est d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur ces projets de règlement. Au cours de cette assemblée, on expliquera les projets de règlement et les conséquences de leur adoption.
- 5- Les projets de règlement peuvent être consultés aux bureaux municipaux aux heures habituelles d'ouverture.

Donné à Hébertville, ce 4 septembre 2026.

Philippe Lusinchi, urbaniste
Directeur général adjoint